

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 11 août 2025

Vigilance rouge canicule La Ville, l'Agglomération et le CCAS de La Rochelle déploient le plan canicule

Météo-France a placé le département de Charente-Maritime en vigilance rouge canicule à partir de lundi 11 août à 12h. **Il est attendu jusqu'à 38°C avec un ressenti de 41°C, aujourd'hui. La Ville, le CCAS et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle poursuivent la mise en place du plan canicule** en complément des dispositifs mis en place par les services de l'Etat dans le but de protéger la population contre cette vague de chaleur qui s'installe sur le territoire.

Pendant cet épisode de forte chaleur, soyez prudent et vigilant pour vous, vos proches et pour les personnes vulnérables.

Face aux fortes chaleurs, les bons réflexes :

- Buvez de l'eau régulièrement même sans soif,
- Continuez à vous alimenter normalement,
- Évitez les sorties aux heures les plus chaudes et si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers,
- Évitez les activités physiques et sportives,
- Maintenez votre logement frais, fermez les fenêtres et volets la journée,
- Ne buvez pas d'alcool,
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches,
- Prenez soin des publics les plus vulnérables : personnes âgées, bébés et jeunes enfants en veillant à leur hydratation. Pour les personnes âgées souffrant de maladie chronique, ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles et rendez leur visite.

Pour toutes questions sur les recommandations à suivre en période de pic de fortes chaleurs, appelez le numéro vert mis en place par les services de l'Etat « **Canicule info service** » **joignable au 0800 06 66 66**

En cas d'urgence, contactez le 15.

Pour suivre la vigilance météorologique, rendez-vous sur : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

L'accueil des enfants en crèche et centre de loisirs est également maintenu et les actions sont renforcées pour garantir les conditions d'accueil adaptées.

Les interventions des professionnels du service d'aide à domicile et du service de soins infirmiers à domicile du CCAS auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sont bien entendu maintenues.

Les équipes des EHPAD déploient le plan bleu et renforcent les actions de prévention, et de surveillance de l'état de santé des résidents.

Les **personnes les plus vulnérables inscrites sur le registre canicule** sont contactées par les agents municipaux et du CCAS. L'objectif est de rappeler les bonnes pratiques et d'inviter les personnes bien entourées à se signaler afin que les agents municipaux concentrent leurs appels sur les personnes qui sont isolées cet été.

Pour plus d'informations, le service santé publique de la Ville de La Rochelle sera joignable à partir de lundi au 05 46 51 51 42 ou 05 46 51 53 73

Accueil des personnes sans domicile fixe : L'Escale ouvre la salle de la Mahut (climatisée) de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour le personnel des trois collectivités : Ville, Agglo et CCAS, les horaires ont été aménagés afin d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions et de protéger les agents et peuvent modifier les horaires d'ouverture. En cas de rendez-vous n'hésitez pas à contacter les services pour en avoir confirmation.

A partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'épisode de canicule, les horaires des **déchèteries** et **des Centres de valorisation des déchets** de l'Agglo seront exceptionnellement modifiés. Les sites seront **ouverts de 8h à 14h** (et donc fermés à partir de 14h). Les jours de fermeture hebdomadaire restent inchangés.

Les **piscines communautaires, Palmilud à Périgny** et le **Centre Aquatique** à Châtelailon-Plage sont mobilisés et ouverts.

L'ouverture au public de la **Médiathèque Michel CREPEAU** est maintenue aux horaires habituels.

La Ville accueille dans des lieux frais les personnes qui souhaitent venir se rafraichir quelques heures dans les salles municipales où sont distribuées des bouteilles d'eau :

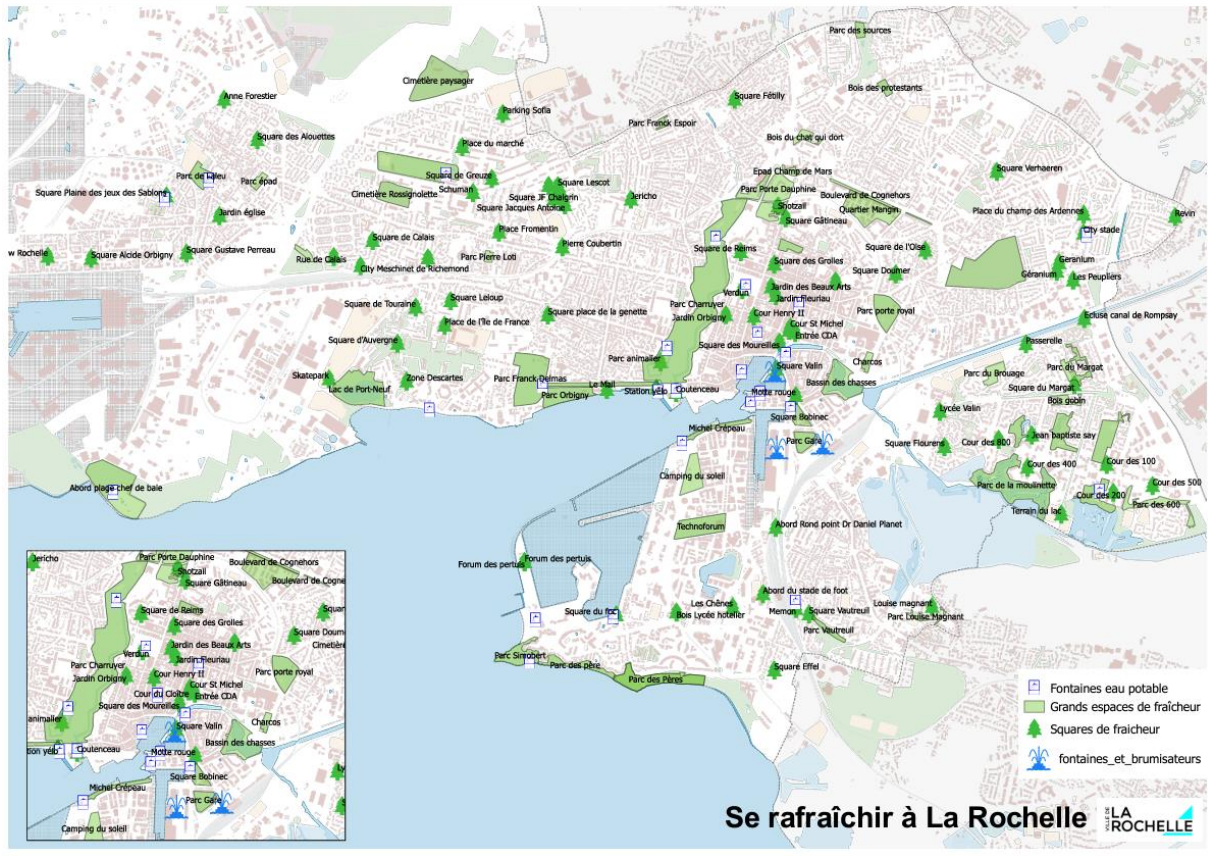
La salle Amos Barbot (centre-ville), l'Azimut (Mireuil), et la salle Henri Moulinier (Salle des fêtes de Villeneuve les Salines) de 14h à 19h.

Plusieurs ilots de fraîcheur où la nature joue son rôle de régulateur thermique :

Le Parc Kennedy, Parc de la Porte Royale, Parc de la gare, lac de Villeneuve-Les-Salines, jardin des Plantes, Parc Franck Delmas, Parc de Laleu, Parc des Pères du côté des Minimes, le Parc des Sources au nord ou bien encore le parc Charruyer, avec ses cours d'eau et ses plus de 2 kilomètres de cheminements arborés, autant de sites pour se protéger des ardeurs du soleil.

Des fontaines et brumisateurs à disposition : les équipements de rafraichissement urbain sont mis en fonctionnement : des fontaines devant l'espace Encan et des brumisateurs au square Valin.

Un plan des fontaines, squares et grands espaces de fraîcheur est communiqué afin d'indiquer les lieux où se trouvent les points d'eau dans la ville (*plan en annexe page 2 et en pièce jointe*).



BUREAU PRESSE / RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS
Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération

Patrice Bégaud - +33 (06) 48569848 – patrice.begaud@agglo-larochelle.fr